

Gérance assistance

La poisse, la guigne, la mouise. En quelques mois, un couple de sexagénaires* lausannois encaisse les sales coups en rafale. C'est même un cauchemar farci de fléaux sociaux. Monsieur, après trente-deux ans dans la même entreprise, est licencié. Comme le groupe qui l'emploie fait faillite, il ne touche que le cinquième de ce qu'il lui revient de retour chez lui. Il reprend sa place aux côtés de son épouse. Ils sont concierges dans le même immeuble depuis vingt et un ans. Madame est malade. Ses jambes en très mauvais état suppurent. Une mauvaise odeur règne dans la cage d'escalier.

Retraités expulsés

Vers Noël, le service technique de la gérance mène l'enquête et aboutit dans la chambre du couple. Ce sont les jambes de la concierge qui sont à l'origine de la mauvaise odeur. Le propriétaire de l'immeuble donne l'ordre à la

gérance de congédier les concierges. Expulsés au 31 janvier, les deux retraités trouvent un petit logement hors de Lausanne. Les voilà sortis de sales draps, Madame est soignée au CHUV. Mais il ne s'agit là que d'un répit.

Le couple craque

Le 15 avril, la gérance leur signale qu'ils doivent encore payer le mois qui a suivi leur expulsion puisque le propriétaire n'a pu relouer aussitôt. Trop, c'est trop, le couple craque. Leur plainte arrive jusqu'à la gérance qui transmet au propriétaire. «A cas particulier, traitement particulier.» La gérance explique qu'elle n'a fait qu'obéir aux ordres du propriétaire et plaide maintenant en faveur des expulsés. Et le proprio de renoncer à sa facture. Merci gérance assistance.

ALAIN WALTHER

*Noms connus de la rédaction